

Image not found or type unknown



SÉCURITÉ INCENDIE à charge du constructeur ou des futurs copropri

Par **jimir**, le **19/06/2013** à **10:36**

Bonjour,

Lors de la mise à disposition d'un immeuble neuf par le constructeur (appartement acheté sur plan), la pose et la fourniture du matériel de sécurité incendie incombe t'elle au constructeur ou aux futurs propriétaires.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Jean

jmr93270@hotmail.com